



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 05 DECEMBRE 2024

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 05 décembre 2024 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Stéphane BRETTON, M. Philippe OTTONE, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Julien BLANC, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Grégory CREMA, M. John NARDELLI,

Membres absents : M. Jean – Louis NÉGRELLO.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 07 / 11 / 2024;
- 2 – Compte rendu de la réunion des Présidents;
- 3 – Validation du mode de calcul de la ristourne et des livraisons de poissons;
- 4 – Plan pêche 2024;
- 5 – Plan pêche 2025;
- 6 – Point sur l'avancement du changement des pompes de la pisciculture des Merzières à Ayze;
- 7 – Point sur les assurances;
- 8 – Participation financière des Communes pour le faucardage;
- 9 – Validation du compte – rendu Fédéral pour le P.D.P.G. 2025 / 2030;
- 10 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 07 / 11 / 2024 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 07 novembre 2024, est adopté à l'unanimité.

2 – Compte rendu de la réunion des Présidents :

La réunion des Présidents de Sociétés de pêche du Faucigny s'est tenue vendredi 29 novembre 2024 à Ayze. L'ordre du jour était le suivant :

- P.D.P.G. 2025 – 2030;
- Présentation et mission du nouveau Pisciculteur;
- Nouveau tarif des ventes de poissons;
- Test de production d'alevins de souche Borne à la pisciculture de Rives à Thonon les Bains;
- Présentation du nouveau mode de calcul des ristournes versées aux Sociétés de pêche.

Monsieur MARGAS déplore que seulement 5 Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. fussent présents et seulement 10 Sociétés de pêche représentées sur les 20 qui restent supposément actives dans le Faucigny !

Le Conseil d'Administration valide le compte – rendu qui sera transmis aux Présidents.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 • E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Validation du mode de calcul de la ristourne et des livraisons de poissons :

Monsieur MEGOZ présente la mise à jour du calcul du prix de revient de notre production de truite en prenant en compte les remarques qui nous ont été faite lors de la réunion des Présidents.

Le Conseil d'Administration valide le tableau concernant les couts de transports qui sera également transmis aux Présidents avec le compte rendu de la réunion des dits Présidents.

4 – Plan pêche 2024 :

Le Conseil Départemental a validé nos trois demandes de subvention concernant le Plan Pêche 2024 comme suit.

Action 2024	Financement CD74 (max 80%)	Cofinancement éventuel	Autofinancement (mini 20%)	Coût total de l'action en TTC
2 Pontons - lac de Chamonix Mottet MAGLAND	16 001,28 €	0,00 €	4 000,32 €	20 001,60 €
Tondeuse autoportée AAPPMAF	3 030,48 €	0,00 €	757,62 €	3 788,10 €
Sonde à oxygène Pisciculture de Varens PASSY	2 108,87 €	0,00 €	527,22 €	2 636,09 €

5 – Plan pêche 2025 :

Le 17 décembre 2024 une réunion se tiendra au siège de la F.D.A.A.P.P.M.A. 74 à Fillière avec toutes les A.A.P.P.M.A. et les représentants du Conseil Départemental pour échanger sur les demandes pour l'année 2025. Nos prévisions sont les suivantes :

Action 2025	Financement CD74 (max 80%)	Cofinancement éventuel	Autofinancement (entre 20% et 40%)	Coût total de l'action en TTC
Véhicule 4 X 4 AAPPMAF				34 000,00 €
Rénovation de la pisciculture Merzières AYZE				78 000,00 €
Projet d'aménagement lac de Flérier TANINGES				58 000,00 €
Système de pompage Pisciculture Merzières AYZE				6 000,00 €

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 • E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



6 – Point sur l'avancement du changement des pompes de la pisciculture des Merzières à Ayze :

Un point par visioconférence est organisé avec Monsieur CREMA qui présente les 2 devis qu'il a fait réaliser. Il en ressort qu'une pompe de forage serait plus adaptée à la configuration actuelle du système présent à Ayze. Monsieur MARGAS fera prochainement un point avec les deux Pisciculteurs avant de valider le projet. Un second devis sera demandé concernant l'installation. Une demande de subvention entrant dans le cadre du Plan Pêche 2025 sera aussi faite.

7 – Point sur les assurances :

Mercredi 27 novembre 2024, Monsieur BLANES et Paulo ont rencontré Monsieur CARRY, Chargé d'Affaire Collectivité chez Groupama pour faire un point global sur nos assurances et tout remettre à plat. Après révision, nous allons payer 2 060 € à la place de 2 540 €. Les points ci – dessous restent à finaliser :

- Assurance du bateau faucardeur;
- Réaliser un contrôle des installations électriques par un organisme agréé;
- Achat d'extincteurs pour le local technique de la pisciculture du Mont – Blanc à Toisinges.

8 – Participation financière des Communes pour le faucardage :

En 2024, le cout de fonctionnement du faucardage des lacs du Faucigny s'est élevé à 2 850 €. Le Conseil d'Administration va proposer aux Communes une participation à hauteur de 500 € par session de faucardage afin de subvenir aux frais de fonctionnement. Monsieur MARGAS rédigera prochainement un courrier en ce sens à destination des Communes concernées.

9 – Validation du compte – rendu Fédéral pour le P.D.P.G. 2025 / 2030 :

Les administrateurs passent en revu le compte – rendu proposé par la F.D.A.A.P.P.M.A. 74 et en profitent pour remercier les Chargés d'étude pour le travail accomplis et la présentation complète et détaillée. Le Conseil d'Administration valide le compte – rendu à l'unanimité des Membres présents. Dans un second temps, les Chargés d'étude transmettront les charges d'alevins à mettre en œuvre pour chacun des cours d'eau dont le mode de gestion raisonnée a été retenu.

7 – Tour de table :

- ❖ Au regard des couts de production, le Conseil d'Administration décide de ne plus produire de truite de plus de 800 grammes. Celles-ci seront réservées pour le repeuplement du réservoir fédéral de Toisinges. Par ailleurs il est décidé que les poissons vendus aux Sociétés de pêche ne devront pas excéder 500 grammes. Il sera demandé à nos deux Pisciculteurs Samuel et Louis d'œuvrer en ce sens.



- ❖ Paulo présente le compte – rendu d'activité réalisé par Monsieur SADOUX sur son année de faucardage. Il présente les photos accompagnées des explications d'Yves. Les Administrateurs sont agréablement surpris par les résultats très positifs et renouvellent leurs remerciements et confiance dans le travail de Monsieur Yves SADOUX.
- ❖ Du fait de l'augmentation du nombre de cours d'eau concernés, Paulo propose de réaliser un Plan de Gestion Local pour la gestion d'usage des cours d'eau anciennement dénommé gestion halieutique. Une réunion sera organisée jeudi 02 janvier 2025 à 16 heures 00 avant la prochaine réunion du Conseil d'Administration afin de définir les périodes, secteurs et quantités déversées.
- ❖ Monsieur MEGOZ demande ce qu'il advient du lac du Petit Bois à Bonneville. L'A.A.P.P.M.A.F. est bien détentrice du bail de pêche de ce plan d'eau. Monsieur BLANES va se rapprocher de la D.D.T. et la F.D.A.A.P.P.M.A. 74 afin de classer ce plan d'eau en eau close de deuxième catégorie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 02 janvier 2025